

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 21/11/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Cinq Novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Didier JANSON, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARBELIN.

Étaient excusés : M. Frédéric BASTIEN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAY.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/57 : Signalétique des sentiers de randonnées – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Cuq-Toulza a aménagé deux sentiers de randonnée, inscrits au Plan Départemental des Promenades et Itinéraires de Randonnée (PDIPR) : la « Boucle de Cuq-Château » (7,0 km) et la « Boucle du Bois de Fontalou » (8,0 km).

Le tracé de cette dernière devra être modifié, suite à la mise en service de la future autoroute A 69.

Quant à la « Boucle de Cuq-Château », l'état des lieux réalisé à l'été 2023 sous l'égide du PETR du Pays de Cocagne a fait apparaître la nécessité de mettre à niveau une partie de sa signalétique et de procéder à l'acquisition et à l'installation d'un certain nombre d'éléments mobiliers : panneaux de départ, rondins de bois, lames directionnelles, ...

Le PETR s'est chargé de solliciter des devis comparatifs auprès de plusieurs prestataires. Au terme de cette consultation, la société Pic Bois, basée à Tournay, a formulé la proposition la mieux-disante.

Le coût des investissements sur la « Boucle de Cuq-Château » s'élève, pour la commune de Cuq-Toulza, à 1 577,50 € HT, soit 1 893,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Communauté de communes Sor et Agout, au titre des fonds de concours, et auprès du Conseil Départemental du Tarn, dans le cadre de l'enveloppe communale FDT 2024-2026.

Il invite le Conseil municipal à délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

| | |
|------------------------------|----------------|
| CCSA (fonds de concours) : | 473,25 € (30%) |
| Département du Tarn (FDT) : | 473,25 € (30%) |
| Sous-total aides publiques : | 946,50 € (60%) |

Autofinancement commune : 631,00 € (40%)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 081-218100766-20241205-2024_57-DE



Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'acquisition du matériel de signalétique pour un montant de 1 577,50 € HT et 1 893,00 € TTC,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,

SOLLICITE les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers (CCSA et Département),

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Délibération rendue exécutoire
Affichage et envoi en Sous-Préfecture
De Castres, le 05/12/2024
Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL



Le Secrétaire de séance, Mme Sylvie GAY.